



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/13/2
26 novembre 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL : ENGLISH

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Treizième réunion

FAO, Rome, 18-22 février 2008

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire *

EXAMEN APPROFONDI DE LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE

Note du Secrétaire exécutif

SOMMAIRE ANALYTIQUE

L'examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole aura lieu au cours de la neuvième réunion de la Conférence des Parties, conformément au programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'en 2010 (annexe à la décision VII/31). La présente note a été préparée par le Secrétaire exécutif en association avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et en consultation avec d'autres organisations internationales compétentes. Elle résume les résultats de l'examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique, y compris les quatre éléments de son programme et les trois initiatives internationales. Les principaux résultats de l'examen sont résumés ci-dessous :

a) L'information provenant des troisièmes rapports nationaux et des organisations internationales révèle que le programme de travail sur la diversité biologique agricole est un cadre de travail pertinent pour la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique;

b) Le programme de travail procure également un cadre de travail utile pour relever les défis en émergence liés à la diversité biologique, dont les changements climatiques et les biocombustibles;

c) Les résultats révèlent que les trois initiatives internationales (sur les pollinisateurs, la diversité biologique des sols, et l'alimentation et la nutrition) adoptées dans le cadre du programme de travail sont particulièrement efficaces et que leur création a incité d'importants acteurs internationaux à mettre en œuvre des activités afin de réaliser les objectifs de ces initiatives. Ces initiatives devraient donc être réalisées;

* UNEP/CBD/SBSTTA/13/1.

/...

Afin de réduire au minimum l'impact des processus du Secrétariat sur l'environnement et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans effet sur le climat, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

d) Les Parties sont en voie de mettre en œuvre le programme de travail sur la diversité biologique agricole à différents degrés grâce à la contribution et au soutien des organisations internationales compétentes. D'importants progrès ont été réalisés dans l'évaluation de la diversité biologique agricole, notamment par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), grâce à la publication des états des ressources zoogénétiques et phytogénétiques dans le monde et les évaluations des autres composantes importantes de la diversité biologique agricole. Plusieurs activités ont été entreprises afin de renforcer les capacités et hausser le niveau de sensibilisation à l'importance de la diversité biologique agricole. Il reste toutefois beaucoup de travail à accomplir, notamment pour renforcer l'application et l'approche par écosystème ainsi que la coopération et la synergie entre les secteurs de l'agriculture et de l'environnement au niveau national. Une utilisation accrue de l'approche par écosystème dans le contexte du programme de travail sur la diversité biologique agricole devrait contribuer à la production durable de nourriture et à un apport équilibré des services des écosystèmes, plus particulièrement la nourriture, les semences et les fibres, et à l'offre d'une source d'énergie de remplacement et de services environnementaux tels que les bassins versants, le climat et la régulation du sol;

e) L'agriculture continue à menacer la diversité biologique, notamment en transformant des habitats naturels en zones agricoles, en mettant l'accent sur un nombre restreint de services procurés par les écosystèmes, plus particulièrement la production de nourriture, de semences et de fibres, au détriment des autres, et par les pratiques agricoles ayant des conséquences négatives sur l'environnement avoisinant (surtout l'eau et le sol), malgré les nombreux efforts déployés dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail. Cette réalité met en évidence l'importance de renforcer l'application de l'approche par écosystème en agriculture et d'examiner les conséquences de l'agriculture sur la diversité biologique au-delà des écosystèmes agricoles.

RECOMMANDATIONS PROPOSÉES

1. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter *accueillir* les préparatifs de la Journée internationale de la diversité biologique de 2008 et *souligner* l'importance de la Journée comme moyen de hausser le niveau de sensibilisation à la valeur de la diversité biologique agricole, à son taux d'appauvrissement actuel et au besoin de soutenir et d'entreprendre des démarches qui freineront cet appauvrissement au profit de la sécurité alimentaire, de la nutrition humaine et de meilleurs moyens de subsistance dans les milieux ruraux.

2. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait aussi recommander que la Conférence des Parties adopte une décision qui ressemblerait à ce qui suit :

La Conférence des Parties

États et tendances de la diversité biologique agricole

a) *Accueille* les progrès et les plans de la FAO dans la préparation de l'État de la diversité biologique mondiale pour l'alimentation et l'agriculture, plus particulièrement l'État des ressources zoogénétiques dans le monde, l'État des ressources phytogénétiques dans le monde, l'État des ressources aquatiques dans le monde, l'évaluation rapide de l'état des polliniseurs et autres examens de l'état et des tendances des micro-organismes et des invertébrés, et *encourage* la FAO à les mettre au point comme prévu;

b) *Accueille* plus particulièrement la publication, en 2007, de *l'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et *encourage* la FAO à distribuer le rapport à grande échelle, à continuer à

mener la mise à jour de l'état et des tendances des ressources zoogénétiques dans le monde et à soutenir les pays en développement dans ce processus;

Mise en œuvre des activités du programme de travail : Évaluation

c) *Prie* le Secrétaire exécutif de collaborer avec la FAO et les autres organisations compétentes à identifier ou à définir des indicateurs et des méthodes pour évaluer objectivement la contribution de la mise en œuvre du programme sur la diversité biologique agricole à la réalisation des objectifs et du plan stratégique de la Convention conformément au cadre de travail adopté par la Conférence des Parties dans ses décisions VII/30 et VIII/15, en se fondant sur des projets en cours, et d'identifier des buts et des cibles mesurables qui pourraient être intégrés au plan stratégique actualisé de la Convention;

d) *Prie* le Secrétaire exécutif d'analyser, en collaboration avec des partenaires compétents, les conséquences des résultats de l'Évaluation internationale de la science et de la technologie agricoles pour le développement (IAASTD) sur les travaux de la Convention;

e) *Invite* la FAO à compiler, en collaboration avec d'autres partenaires compétents, de l'information sur les conséquences des pratiques agricoles et autres moteurs du changement de la diversité biologique sur les éléments de la diversité biologique agricole et les conséquences de l'agriculture sur les autres systèmes fournis par les écosystèmes;

Mise en œuvre des activités du programme de travail : Gestion adaptative et renforcement des capacités

f) *Prie* le Secrétaire exécutif de promouvoir et de soutenir les Parties, plus particulièrement les Parties qui sont des pays en développement, dans la mise en œuvre du programme de travail et l'application de l'approche par écosystème en agriculture, en collaboration avec la FAO et autres organisations compétentes;

Mise en œuvre des activités du programme de travail : Intégration

g) *Prend note* que l'agriculture est la cause principale de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la nécessité de réduire l'influence de l'agriculture sur la diversité biologique; et *prend note également* que l'agriculture a besoin de la diversité biologique et des fonctions de ses écosystèmes afin d'offrir une sécurité alimentaire et des services environnementaux durables;

h) *Accueille* l'Évaluation complète de la gestion de l'eau en agriculture en tant que contribution efficace à la gestion des conséquences de l'agriculture sur l'eau, *invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations environnementales compétentes à prendre note de ses résultats et *prie instamment* que l'on accorde une plus grande attention aux liens entre la diversité biologique, l'agriculture, l'eau et les changements climatiques;

i) *Invite* les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales compétentes, les communautés locales et autochtones, les agriculteurs, les pasteurs et les éleveurs d'animaux, ainsi que tous ceux dont la subsistance dépend de l'utilisation durable, du développement et de la conservation de la diversité biologique à appliquer l'approche par écosystème de manière plus efficace tout en tenant compte des futures décisions que pourrait prendre la Conférence des Parties sur l'approche par écosystème à sa neuvième réunion;

j) *Invite* la FAO et les autres organisations compétentes à faire avancer les travaux sur l'évaluation de l'état et des tendances des écosystèmes agro-alimentaires et les répercussions de

l'agriculture sur l'environnement en général, et à élaborer des réponses possibles pour réduire les conséquences écologiques de l'agriculture en tenant compte des initiatives en cours;

k) *Invite* les Parties, les autres gouvernements, les communautés locales et autochtones et les organisations compétentes à promouvoir une mise en œuvre améliorée du programme de travail en :

- i) Améliorant la collaboration entre tous les acteurs concernés de tous les paliers de gouvernement, y compris au niveau local, et en impliquant le secteur privé, selon qu'il convient, afin d'intégrer la sensibilisation aux conséquences de l'agriculture sur la diversité biologique et les réponses pertinentes, et ainsi promouvoir la conservation et l'utilisation durable de toute la diversité biologique influencée par l'agriculture, au moyen de l'approche par écosystème;
- ii) L'intégrant aux stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique et en créant un lien entre ce programme de travail et la mise en œuvre des autres programmes de travail de la Convention.

l) *Exhorte* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à resserrer le dialogue avec les agriculteurs, notamment par l'entremise de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA), Via Campesina et autres associations représentant les agriculteurs, dans le cadre de la mise en œuvre et de l'élaboration du programme de travail;

Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs

m) *Invite* la FAO à collaborer avec les organisations compétentes afin de poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, notamment à compiler de l'information sur les populations de pollinisateurs et l'étude de leur écologie, et à déterminer l'ampleur de la diminution du nombre de pollinisateurs, à identifier la cause de ces pertes et à évaluer les conséquences de la diminution du nombre de pollinisateurs sur la production agricole et les conséquences socioéconomiques, et à préparer un rapport sur le sujet pour examen lors d'une réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques qui aura lieu avant la dixième réunion de la Conférence des Parties, et *demande* à l'Organe subsidiaire de préparer des recommandations sur la façon de prévenir ou de ralentir la perte de pollinisateurs et/ou rétablir leurs populations;

n) *Invite* la FAO et *prie* le Secrétaire exécutif de continuer à appuyer les Parties, les autres gouvernements et les autres parties prenantes dans l'application de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs, notamment en renforçant les capacités et en diffusant de l'information sur l'état des pollinisateurs, les pratiques exemplaires et les leçons tirées en la matière;

En ce qui concerne l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols

o) *Invite* la FAO, le Programme de biologie et de fertilité des sols tropicaux, l'Institut de recherche et de développement, le Centre pour l'agriculture et les sciences biologiques internationales (CAB-International) et autres organisations compétentes à réaliser des travaux plus poussés et à compiler de l'information afin de mieux comprendre les liens entre la diversité biologique et les sols agricoles, et de faciliter l'intégration des enjeux de la diversité biologique des sols aux politiques agricoles;

p) *Invite* la FAO et *prie* le Secrétaire exécutif de continuer à appuyer les Parties, les autres gouvernements et les autres parties prenantes dans l'application de l'Initiative internationale pour la

conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols, notamment en renforçant les capacités et en diffusant les pratiques exemplaires et les leçons tirées;

Initiative internationale sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition

q) *Invite* la FAO, l'Organisation mondiale de la santé, Biodiversité internationale et le Secrétaire exécutif à appuyer les Parties, les autres gouvernements et les autres parties prenantes dans l'application de l'initiative, notamment en renforçant les capacités et en diffusant les pratiques exemplaires et les leçons tirées;

3. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait également souhaiter recommander que la Conférence des Parties :

Diversité biologique agricole, changements climatiques et biocombustibles 1/

a) *Encourage* les Parties à documenter les conséquences observées, à examiner les conséquences prévues des changements climatiques sur la diversité biologique agricole et à utiliser l'information dans la planification intersectorielle dans les secteurs agricoles;

b) *Demande* au Secrétaire exécutif et *invite* la FAO et les organisations compétentes à fournir aux pays les données, les outils et l'information nécessaires à l'adaptation de leurs politiques et pratiques agricoles en fonction des régimes climatiques en évolution et à renforcer les capacités des agriculteurs et des pasteurs afin de réduire les risques associés à la variabilité climatique, et *se réjouit* de l'organisation, par la FAO, d'une réunion de haut niveau en juin 2008 sur la sécurité des aliments à l'échelle mondiale et les défis des changements climatiques et de la bioénergie;

c) *Prie également* le Secrétaire exécutif de collaborer avec la FAO, le Groupe de liaison mixte, les organisations impliquées dans le suivi de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire et autres partenaires à :

i) Recueillir et diffuser de l'information sur les liens entre les changements climatiques, l'agriculture et la diversité biologique, plus particulièrement les conséquences des changements climatiques sur les cultures, le bétail, l'alimentation et la nutrition, la diversité biologique des sols et les pollinisateurs, et sur les moyens et les méthodes de rendre la nourriture et les systèmes de subsistance agricoles plus résistants dans le cadre de stratégies sur la variabilité du climat et l'atténuation des changements et l'adaptation à ceux-ci, surtout dans les communautés des pays en développement qui dépendent de la culture sous pluie pour l'alimentation locale;

ii) Aider les Parties, les communautés locales et autochtones et les parties prenantes à intégrer les leçons tirées de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique agricole à la planification de l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, et la planification intersectorielle dans les secteurs agricoles.

1/ Quant au lien entre la diversité biologique agro-alimentaire et les biocombustibles, un renvoi peut aussi être fait à la recommandation XII/7 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable

d) *Demande* au Secrétaire exécutif de collaborer avec la FAO et autres organisations compétentes à opérationnaliser les principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique, surtout en harmonisant les objectifs de sécurité alimentaire et de développement économique à la durabilité à long terme et l'adaptation aux changements environnementaux et socioéconomiques, y compris les changements démographiques, climatiques et autres changements mondiaux et en améliorant les pratiques exemplaires à partir des expériences en cours et des leçons tirées, plus particulièrement en renforçant les capacités et en diffusant des études de cas;

e) *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, dont le secteur des affaires, à intégrer les principes et directives d'Addis-Abeba à leurs politiques, en tenant compte de la décision VIII/17;

Généralités

f) *Alarmé* par l'insécurité alimentaire mondiale et *convaincu* que la diversité biologique agricole est un actif important pour la réalisation des objectifs 1 et 7 des Objectifs du Millénaire pour le développement, *réitère* sa reconnaissance, dans la décision V/5, de la nature spéciale de la diversité biologique agricole, ses caractéristiques distinctives et les problèmes exigeant des solutions particulières, et *invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations internationales à resserrer la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole, et le partage juste et équitable des avantages découlant de son utilisation, pour la sécurité alimentaire et l'agriculture durable;

g) *Accueille* le plan d'action pour les ressources zoogénétiques de la FAO adopté par la première Conférence internationale sur les ressources zoogénétiques présentée à Interlaken, en Suisse, en septembre 2007, comme cadre de travail internationalement reconnu contenant les priorités stratégiques pour l'utilisation durable, le développement et la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et les dispositions pour la mise en œuvre et le financement, et *invite* les Parties, les autres gouvernements, les communautés locales et autochtones, les agriculteurs, les pasteurs, les éleveurs d'animaux, les organisations compétentes et les autres parties prenantes à assurer la mise en œuvre efficace du Plan d'action mondial, en tenant compte de l'importance d'une volonté politique soutenue et d'une mobilisation à long terme des ressources afin de renforcer les capacités techniques des pays en développement et leurs programmes nationaux;

h) *Se réjouit* des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et l'adoption du programme de travail pluriannuel de la Commission intergouvernementale sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO, dont la mise en œuvre contribuerait également à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole de la Convention;

i) *Demande* au Secrétaire exécutif de travailler avec la FAO afin de préparer un plan de travail conjoint sur la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture auquel participerait la Convention sur la diversité biologique et la FAO ainsi que sa Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et qui aiderait les pays à respecter les mêmes exigences en matière de remise de rapports, entre autres choses, et à faciliter le dialogue entre les milieux de l'environnement et de l'agriculture, à l'échelle internationale et dans les pays, tout en respectant les autres mandats et l'autorité intergouvernementale;

j) *Encourage* le Programme de recherche sur la diversité biologique agricole à identifier les sujets de futures recherches en diversité biologique agricole qui contribueront à améliorer la résistance des systèmes agricoles;

k) *Adopte* la mission et la vision suivantes pour le programme de travail :

- i) ***Vision*** : Le programme de travail sur la diversité biologique agricole entrevoit, à long terme, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole, ainsi que le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation de la diversité biologique agricole, afin de freiner efficacement l'appauvrissement de la diversité biologique agricole causée par l'activité humaine et assurer sa capacité à continuer à procurer des produits et des services pour le bien de l'humanité.
- ii) ***Mission*** : Le programme de travail sur la diversité biologique agricole a pour mission de renforcer les capacités des écosystèmes agricoles afin d'assurer la sécurité des aliments et de soutenir les autres services des écosystèmes, et de réduire au minimum les conséquences négatives sur les autres écosystèmes, aujourd'hui et pour les générations à venir, en favorisant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, tout en adhérant à l'application des trois objectifs de la Convention, conformément au plan stratégique de la Convention, et ainsi réaliser une réduction substantielle du rythme actuel de l'appauvrissement de la diversité biologique agricole aux niveaux mondial, régional, national et local et contribuer par la même occasion à atténuer la pauvreté et à favoriser la vie sur Terre.

I. INTRODUCTION

1. La cinquième Réunion de la Conférence des Parties, en 2000, a approuvé le programme de travail sur la diversité biologique agricole (annexe 5 de la décision V/5) en guise de contribution à l'application de la décision III/11 sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole. Dans cette même décision, les Parties ont demandé au Secrétaire exécutif d'inviter la FAO à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de son programme de travail, qui a pour objectifs de promouvoir les effets positifs et d'atténuer les conséquences négatives des pratiques agricoles sur la diversité biologique, la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

2. La Conférence des Parties a aussi décidé de mettre sur pied trois initiatives internationales : i) pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs (section II de la décision V/5) et le plan d'action qui s'y rapporte, ii) pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols (paragraphe 13 de la décision VI/5) et son cadre d'action (décision VIII/23 B) et iii) pour la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition (paragraphe 7 de la décision VII/32 et l'annexe à la décision VIII/23 A).

3. À l'annexe à la décision VII/31 et dans sa décision VIII/23 B, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de préparer, en collaboration avec la FAO et en consultation avec d'autres organisations internationales compétentes, un examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole aux fins d'examen à sa neuvième réunion, en tenant compte des lignes directrices sur l'examen des programmes de travail de la Convention (annexe III à la décision VIII/15).

4. La présente note de service est fondée en grande partie sur l'information contenue dans la synthèse des troisièmes rapports nationaux sur la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole (UNEP/CBD/SBSTTA/13/INF/1) présentée dans un document d'information préparé par la FAO sur la contribution des organisations internationales à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole (UNEP/CBD/SBSTTA/13/INF/2) et l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire.

II. ÉTAT ET TENDANCES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE ET MENACES QUI LA GUETTENT

5. La diversité biologique agricole est une expression au sens large qui regroupe tous les éléments de la diversité biologique d'intérêt pour l'alimentation et l'agriculture qui forment le système agro-alimentaire : la variété et la variabilité des animaux, des végétaux et des micro-organismes au niveau génétique, des espèces et des écosystèmes nécessaires au maintien des principales fonctions du système agro-alimentaire, sa structure et ses procédés.

6. Plusieurs évaluations achevées, en cours ou prévues, supervisées par la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO contribuent de façon importante à la préparation de l'État de la diversité biologique dans le monde pour l'alimentation et l'agriculture. L'État de la diversité zoogénétique dans le monde^{2/} publié par la FAO en juin 2007 et fondé sur l'analyse de 169 rapports de pays proposés à la FAO, offre une évaluation complète des rôles, des valeurs et de l'état des ressources zoogénétiques dans le monde pour l'alimentation et l'agriculture, et des menaces qui les guettent, à l'échelle mondiale. Il conclut qu'il faut agir en toute urgence afin d'effectuer des recherches, de renforcer les capacités et d'améliorer les lignes directrices sur la gestion, et ainsi promouvoir

l'utilisation durable et freiner le rythme inquiétant de l'érosion génétique. Le premier État des ressources phytogénétiques dans le monde^{3/} a été publié en 1998. Le deuxième rapport sera présenté à la douzième session ordinaire de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture en 2009. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture et l'état de l'aquaculture dans le monde sont communiqués régulièrement par la FAO et les plus récents rapports sont publiés sur le site Web de la FAO. ^{4/} L'État des ressources aquatiques dans le monde sera présenté à la treizième session ordinaire de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture en 2011.

7. De plus, les travaux entrepris par la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture comprendront l'examen de l'internalisation de l'approche par écosystème à la gestion de la diversité biologique en agriculture, en foresterie et dans les pêches (prévu à sa quinzième session ordinaire), comme indiqué dans son programme de travail pluriannuel. La Commission présentera l'État de la diversité biologique dans le monde pour l'alimentation et l'agriculture à sa seizième session.

8. En ce qui concerne les éléments fonctionnels de la diversité biologique agricole, la FAO a entrepris une évaluation rapide de l'état et des tendances des pollinisateurs, qu'elle mettra à la disposition de la treizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Les preuves de la réduction du nombre de pollinisateurs en raison de divers facteurs tels que les parasites introduits, les pesticides et la destruction des habitats sont de plus en plus accablantes. La réduction du nombre de pollinisateurs commence à avoir des effets néfastes sur la production des cultures et pourrait même affecter la structure et le fonctionnement des écosystèmes terrestres. Il faut plus d'information afin de documenter la réduction et en comprendre les causes. Quant à la diversité biologique des sols, la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a présenté, dans le cadre de son programme de travail pluriannuel, une étude de délimitation de l'étendue, qui sera présentée à la douzième session ordinaire, une étude des principaux enjeux, qui sera présentée à la quatorzième session ordinaire, et une étude sur les travaux sur les micro-organismes et les invertébrés, qui sera présentée à la seizième session ordinaire.^{5/}

9. Les ressources phytogénétiques et les ressources zoogénétiques sont conservées en milieu sauvage ou dans des installations agricoles ou ex situ aux fins d'entreposage à court et à long terme. Il existe plus de 1 300 banques de gènes et plus de 6 millions d'adhésions de cultures alimentaires entreposées dans des collections de germoplasmes ex situ à l'échelle de la planète.

10. L'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire a décrit l'état des systèmes cultivés et leurs conséquences sur les services des écosystèmes, à savoir : ^{6/}

a) Les systèmes cultivés occupent actuellement environ 24 pour cent de la surface de la Terre. Les agriculteurs répondent actuellement à la demande accrue pour de la nourriture, des semences et des fibres en agrandissant les zones cultivées, en intensifiant la production ou les deux;

b) La transformation des habitats naturels à des fins agricoles est sans doute la plus importante menace pour la diversité biologique à l'échelle mondiale. La superficie transformée en terres

^{3/} Voir <http://www.fao.org/ag/AGP/AGPS/Pgrfa/pdf/swrfull.pdf>. Vous trouverez également de l'information dans Les ressources génétiques aquatiques dans le monde : État et besoins (CGRFA11/document d'étude sur le contexte n° 40)

^{4/} <http://www.fao.org/docrep/009/a0699e/A0699E00.htm> et <http://www.fao.org/docrep/009/a0874e/a0874e00.htm>. Vous trouverez également de l'information dans Les ressources génétiques aquatiques dans le monde : État et besoins (CGRFA-11/07/15.2)

^{5/} Vous trouverez de plus amples informations dans Pollinisateurs : Diversité biologique négligée importante pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-11/07/Inf.15) et Diversité biologique des micro-organismes et des insectes pour l'alimentation et l'agriculture : États et besoins (CGRFA-11/07/15.3)

^{6/} <http://www.maweb.org>. Volume 1, chapitre 26.

à culture a été plus grande dans les 30 années ayant suivi 1950 que dans la période de 150 ans de 1700 à 1850. Les systèmes cultivés servent à des fins spécialisées telles que l'approvisionnement en nourriture, en semences et en fibres, souvent au détriment d'autres services fournis par les écosystèmes; quatre systèmes seulement (cultures, bétail, aquaculture et séquestration du carbone) des 24 systèmes examinés dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire ont été améliorés, tandis que 15 (dont les cycles du sol, la pollinisation et la capacité des écosystèmes agro-alimentaires à contrôler les parasites) se sont détériorés. La culture a affecté l'offre des autres services en raison de la transformation de prairies, de terres humides et de forêts indigènes offrant une grande diversité biologique en systèmes agro-alimentaires offrant une moins grande diversité biologique; du choix des espèces cultivées, et de l'organisation spatiale et des échéances des cultures; et de la façon dont les cultures et les ressources terrestres et aquatiques sont gérées, autant au niveau parcellaire et que des paysages terrestres. Les systèmes cultivés sont les plus importants consommateurs d'eau sur la planète, en concurrence directe avec les autres fins auxquelles l'eau est destinée. En plus des concessions d'échange d'eau, l'intensification de la production alimentaire impliquant une utilisation accrue d'engrais et autres produits chimiques pour l'agriculture peut créer une pollution de l'eau qui détériore l'eau douce en aval de même que les écosystèmes estuariens et marins, ce qui limite l'utilisation de l'eau en aval et en augmente les coûts. La culture a aussi accéléré et modifié les profils spatiaux des cycles de nutriments. Le dérangement du cycle de l'azote, la conséquence la plus urgente, est causé en grande partie par l'épandage d'engrais inorganiques. Bien qu'une certaine augmentation de l'azote « ajusté » naturellement soit essentielle à une culture plus productive, l'épandage d'azote inorganique augmente les émissions d'oxyde nitreux, un puissant gaz à effet de serre, et contribue aux pluies acides, à l'acidification du sol et à l'eutrophisation et, par voie de conséquence, à l'appauvrissement de la diversité biologique;

c) L'amélioration des pratiques de culture peut conserver la diversité biologique de plusieurs façons : en assurant une augmentation adéquate des produits de la culture sur les terres existantes afin de limiter l'agrandissement des cultures, en améliorant la gestion des mosaïques de culture au niveau des paysages terrestres et en augmentant la diversité des systèmes de culture. Certains systèmes de culture, tels que l'agriculture forestière et une réduction du labourage, peuvent contribuer à la séquestration du carbone et ainsi atténuer les changements climatiques.

11. De plus, le rapport *Les conséquences à long terme de l'élevage du bétail* de la FAO évalue les conséquences du secteur du bétail sur l'environnement, dont la diversité biologique. 7/ Le Comité sur l'agriculture de la FAO s'est penché sur les conséquences générales de l'alimentation et de l'agriculture sur l'environnement, en 2007. 8/

III. EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE ET DES INITIATIVES S'Y RAPPORTANT

12. Une part considérable de l'information qui a servi de fondement pour l'examen de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole provient des réponses au questionnaire émis par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et rempli par les Parties, ainsi que d'une enquête menée auprès d'organisations internationales. Les contraintes associées aux méthodes utilisées pour recueillir l'information s'appliquent dans les deux cas. Les questions des enquêtes nationales ont porté sur des activités précises et non sur l'ensemble des activités du programme de travail.

A. *Principes directeurs du programme de travail sur la diversité biologique agricole*

7/ http://www.virtualcentre.org/en/library/key_pub/longshad/A0701E00.htm

8/ http://www.fao.org/unfao/bodies/coag/coag20/index_en.htm

13. Le programme de travail sur la diversité biologique agricole adopté par la Conférence des Parties à la décision V/5 a été élaboré à partir de plusieurs principes directeurs, notamment la nécessité de se fonder sur des plans d'action, des programmes et des stratégies internationaux existants convenus par les pays et de promouvoir la synergie et la coordination, et d'éviter le chevauchement des programmes des différentes organisations internationales tout en respectant les mandats et les programmes de travail existants de chacune ainsi que l'autorité intergouvernementale des organes directeurs, des commissions et autres tribunes. De nouveaux instruments et programmes intergouvernementaux reconnus ont fait leur apparition sur la scène internationale depuis l'adoption du programme de travail sur la diversité biologique agricole, à savoir l'organe directeur du Traité sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le programme de travail pluriannuel de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et ceux-ci doivent entrer en ligne de compte dans cet examen.

14. À la demande de la Commission, son Secrétariat a transmis son programme de travail pluriannuel au Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique le 27 juillet 2007 et l'a invité à informer la Conférence des Parties que ce programme resserrera la coopération entre la FAO et la Convention dans les nombreux secteurs d'activités auxquels elles collaborent. Le programme de travail pluriannuel est joint en annexe à la présente note en raison de son importance dans le contexte de l'examen de ce programme de travail.

B. Premier élément du programme : Les évaluations

15. Les activités du premier élément du programme ont pour objet d'offrir un aperçu de l'état et des tendances de la diversité biologique agricole et de ses moteurs à l'échelle mondiale (en mettant l'accent sur ses produits et services), plus particulièrement les causes de son appauvrissement ainsi que les connaissances locales de ses pratiques et de sa gestion.

1. Synthèse de l'information contenue dans les troisièmes rapports nationaux et les rapports thématiques

16. La très grande majorité des Parties (80 pour cent ^{9/}) rapporte avoir entrepris une évaluation des différents éléments de la diversité biologique, plus particulièrement les ressources phytogénétiques et les ressources zoogénétiques, surtout en guise de contribution à l'État des ressources génétiques dans le monde de la FAO mentionné dans la section II ci-dessus. Quelques Parties seulement (10 pour cent) ont réalisé une évaluation de la diversité biologique des sols (notamment sur les micro-organismes importants pour les produits agro-alimentaires, le traitement de la nourriture et le cycle de l'azote) et certaines Parties ont indiqué avoir mis sur pied des évaluations précises portant sur d'autres éléments de la diversité biologique agricole qui offrent des services écologiques, dont des évaluations ciblées sur la gestion des parasites (29 pour cent), les polliniseurs (17 pour cent) et le cycle des nutriments (15 pour cent).

17. Plusieurs Parties (62 pour cent) ont indiqué avoir réalisé des activités de surveillance de l'état et des tendances de la diversité biologique agricole et des autres éléments de la diversité biologique des systèmes agro-alimentaires. Vingt-deux pour cent de celles-ci n'ont observé aucun changement depuis 1993, tandis que 50 pour cent ont observé une détérioration générale. Plusieurs Parties ont aussi fourni de l'information sur les causes directes (p. ex., la surexploitation, le surpâturage, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, les changements climatiques et la pollution) et indirectes (p. ex., l'absence de lois, de politiques, de technologies, des connaissances et d'une sensibilisation adéquates) de l'appauvrissement de la diversité biologique agricole, alors que 28 pour cent des Parties déploient des

^{9/} Tous les pourcentages de cette section ont été établis à partir des 130 rapports nationaux remis par les Parties au 14 septembre 2007.

efforts afin de restaurer et de réhabiliter les écosystèmes agro-alimentaires, augmenter la population des races locales ou ramener certaines espèces. Quelques Parties seulement ont fourni de l'information sur les outils et les indicateurs d'évaluation et de surveillance.

18. Plusieurs Parties (58 pour cent) ont indiqué avoir évalué les connaissances, les innovations et les pratiques des agriculteurs et des communautés locales et autochtones, plus particulièrement les pratiques de gestion agricole (p. ex., cultures, terres, fumier, eau), l'utilisation des espèces de culture négligées ou sous-utilisées, les incidences de la culture sur surfaces réduites sur la subsistance des agriculteurs, et les connaissances traditionnelles et les pratiques de gestion des communautés autochtones en matière d'eau, de fertilité du sol, de conservation des semences et de systèmes de culture. Quelques Parties seulement ont indiqué avoir abordé les enjeux sociaux et économiques de la biodiversité biologique agro-alimentaire.

19. Plusieurs Parties (65 pour cent) ont indiqué avoir entrepris l'évaluation des rapports mutuels entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique agricole. Un petit nombre d'études socio-économiques ont été réalisées afin d'évaluer la capacité des systèmes agricoles à assurer la protection de l'environnement et la viabilité économique.

20. Le succès de certaines activités est attribuable en grande partie à la mise en œuvre de programmes nationaux relevant de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et à la coopération et le soutien financier des organisations internationales compétentes. Cependant, plusieurs obstacles à la mise en œuvre de cet élément du programme subsistent, notamment le manque i) d'évaluations internationales et d'une surveillance coordonnée des éléments de la diversité biologique agricole (plus particulièrement les espèces végétales et animales indigènes, les micro-organismes, les pollinisateurs, les parasites et les organismes participant au cycle des nutriments); ii) de ressources méthodologiques, techniques et financières; iii) d'indicateurs agro-alimentaires environnementaux convenables et généralement acceptés; iv) de sensibilisation aux produits et services fournis par les différents niveaux et les différentes fonctions de la diversité biologique agro-alimentaire; v) de coordination entre les agences responsables et vi) de volonté politique pour relever les défis et profiter des occasions de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique qu'offrent les pratiques agricoles locales. De plus, le changement technologique et le commerce accru accélèrent l'appauvrissement des connaissances agro-alimentaires écologiques traditionnelles.

2. Synthèse des activités des organisations internationales

21. Les évaluations mondiales réalisées par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO (voir la section II ci-dessous) ont été menées à terme, sont en cours ou sont prévues, et profitent de l'appui de plusieurs organisations internationales. Plusieurs évaluations mondiales menées à terme ou en cours telles que l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire et l'Évaluation internationale de la science et de la technologie agricoles pour le développement, et les analyses fondées sur la Méthodologie mondiale de représentation des incidences de l'activité humaine sur la biosphère contribuent également à la mise en œuvre des activités du programme de travail.

22. En ce qui concerne les connaissances traditionnelles et locales, les organisations internationales ont abordé différents points dont les systèmes de semences des agriculteurs, la gestion des ressources phytogénétiques, la documentation des connaissances traditionnelles sur les parents sauvages des cultures et du bétail, les espèces médicinales et d'herbes, les pratiques agricoles traditionnelles et les connaissances ethno-vétérinaires potentielles. En général, l'utilisation accrue de l'approche participative révèle que les connaissances autochtones et locales servent souvent de fondement pour établir les besoins des communautés et formuler des projets. Plusieurs initiatives internationales soutiennent les efforts

visant à mieux valoriser et à protéger les connaissances traditionnelles associées à la diversité biologique agricole (p. ex., « Les systèmes de patrimoine agricole d'importance mondiale » du PNUD/FEM/FAO).

23. Plusieurs projets sont en cours afin d'examiner les rapports écologiques mutuels et leurs avantages possibles pour l'agriculture, surtout la gestion des parasites (p. ex., travaux entrepris par la FAO, centres GCRAI, CAB-International, UNEP/FEM, UICN) et d'évaluer les rapports mutuels entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique (p. ex., les travaux du consortium GLOBIO dans le cadre de l'Évaluation internationale des sciences et de la technologie agricoles pour le développement, DIVERSITAS agroBIODIVERSITY).

24. Les organisations internationales ont fait énormément de travail sur les méthodes et les techniques d'évaluation et de surveillance de l'état et des tendances de la diversité biologique agricole et autres éléments de la diversité biologique des systèmes agro-alimentaires (plus particulièrement sur les indicateurs). Le principal défi consiste à réunir, coordonner et mettre au point l'information provenant de différentes sources afin qu'elle soit utile et cohérente à l'échelle mondiale. L'Internet offre de plus en plus de banques de données, d'études de cas et d'information sur les pratiques exemplaires. Le défi consiste à en assurer l'accès et l'utilité à l'échelle mondiale.

C. Deuxième élément du programme : La gestion adaptive

25. Les activités de cet élément du programme ont pour objet d'identifier les pratiques de gestion, les technologies et les politiques qui favorisent les conséquences positives et atténuent les conséquences négatives de l'agriculture sur la diversité biologique et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance en élargissant les connaissances, la compréhension et la sensibilisation aux multiples produits et services que procure la diversité biologique agricole.

1. Synthèse de l'information contenue dans les troisièmes rapports nationaux et les rapports thématiques

26. Plusieurs Parties (68 pour cent) ont indiqué avoir entrepris des activités dans ces domaines. Soixante-deux pour cent d'entre elles ont précisé qu'il s'agissait de pratiques de gestion, notamment des mesures d'encouragement économiques, des mesures agro-environnementales, de la formation, la promotion des pratiques agricoles traditionnelles et des réseaux. Plusieurs Parties (13 pour cent) ont aussi indiqué avoir recensé des technologies, surtout des outils génétiques pour améliorer la variété des cultures, et 25 pour cent ont recensé des politiques liées à la conservation de la diversité biologique, la protection de l'environnement, l'utilisation et la conservation des ressources génétiques, les bonnes pratiques agricoles professionnelles, l'utilisation de produits chimiques pour l'agriculture et de fumier et l'utilisation d'OGM.

27. D'importants progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de cet élément du programme. Les commentaires des Parties n'ont toutefois pas porté sur toutes les activités de la gestion adaptive car une seule question a été posée, ce qui n'a donné qu'un aperçu limité des activités entreprises par les Parties.

28. Plusieurs facteurs ont contribué au succès de la mise en oeuvre de ce programme dont la coopération et/ou le soutien financier des organisations internationales compétentes. Le manque de ressources techniques, technologiques et financières adéquates, le manque de programmes de vulgarisation et de diffusion, la lenteur des progrès dans l'application des politiques et l'influence de facteurs tels qu'une variabilité climatique accrue ont été les principaux obstacles.

2. *Synthèse des activités des organisations internationales*

29. Les organisations internationales ont effectué des études de cas très variées dans différents contextes et à différents niveaux. Les études ont porté, notamment, sur les ressources phytogénétiques et les ressources zoogénétiques, les produits et services, les polliniseurs, la diversité biologique des sols, la nutrition, le potentiel des espèces sauvages d'assurer la subsistance des populations locales, l'agriculture biologique, l'accès et le partage des avantages et la protection des droits de la communauté relatifs à leurs connaissances traditionnelles. Presque toutes les organisations ayant participé au sondage ont contribué à cet élément du programme, plus particulièrement l'analyse et la diffusion de moyens de promouvoir les conséquences positives et d'atténuer les conséquences négatives de l'agriculture sur la diversité biologique. La lutte antiparasitaire intégrée 10/ est un des principaux points d'intérêt de ces activités. La FAO encourage la lutte antiparasitaire intégrée par la conservation des ennemis naturels comme moyen de réduire l'utilisation de pesticides et ce, depuis plusieurs années. Plusieurs organisations ont aussi fait état de l'utilisation d'approches intégrées et/ou participatives telles que les cours pratiques à l'intention des agriculteurs et la gestion communautaire de la diversité biologique. Il y a aussi eu des contributions par le biais d'efforts internationaux fournis dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique, tant pour l'approche par écosystème 11/ que de l'utilisation durable. Il y toutefois eu peu d'efforts pour synthétiser et diffuser les résultats de ces études.

30. Plusieurs organisations ont mentionné des études sur la valeur financière des pratiques favorables à la diversité biologique, plus particulièrement des efforts pour élaborer des mécanismes pour avantagez les agriculteurs pauvres en les payant pour les services des écosystèmes (p. ex., la FAO). La plupart des travaux réalisés dans les domaines du commerce et du marketing visent à promouvoir les nouvelles cultures et les cultures sous utilisées, et à analyser les chaînes de marché et les enjeux commerciaux liés aux ressources phytogénétiques. Beaucoup de travail a été effectué dans le domaine des politiques et de leur contribution à la gestion adaptive, plus particulièrement sur les droits de propriété intellectuelle et la protection des droits des communautés locales liés aux cultivars traditionnels.

D. Troisième élément du programme : Le renforcement des capacités

31. Les activités de cet élément du programme ont pour objet de renforcer les capacités des agriculteurs, des communautés locales et autochtones et de leurs organisations, et des autres parties prenantes en matière de gestion durable de la diversité biologique agricole dans le but d'augmenter les avantages et de promouvoir la sensibilisation et les actions responsables.

1. *Synthèse de l'information contenue dans les troisièmes rapports nationaux et les rapports thématiques*

32. La plupart des Parties (72 pour cent) ont répondu aux questions sur l'accès et le partage des avantages en indiquant qu'elles ont amélioré le renforcement des capacités, plus particulièrement pour les communautés locales et autochtones, les agriculteurs et les éleveurs de bétail, les organisations agricoles, les femmes en milieu rural et les autres parties prenantes, dont l'industrie alimentaire. Les capacités ont été renforcées dans des secteurs tels que la gestion de la diversité biologique agricole (ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, eau, terres et végétation), la conversion à l'agriculture biologique, la sensibilisation du public, la foresterie agro-alimentaire et les pratiques traditionnelles. Les Parties ont élaboré des stratégies et des méthodes spécifiques pour la conservation in situ, l'utilisation durable et la gestion de la diversité biologique agricole comprenant des activités de

10/ La gestion durable de la diversité biologique aux fins de contrôle biologique pour l'alimentation et l'agriculture : État et besoins (CGRFA 11/Document d'étude sur le contexte n° 38).

11/ L'approche par écosystème appliquée à l'alimentation et l'agriculture : État et besoins (CGRFA-11/07/15.4 Rev.1).

formation, de promotion et de diffusion, l'application de politiques et de mesures d'encouragement économiques pour hausser le niveau de sensibilisation, élaborer et fournir de l'information et des habiletés pour venir en aide aux agriculteurs.

33. Moins du tiers (28 pour cent) des Parties indiquent avoir amélioré l'environnement d'application des politiques afin de favoriser la gestion de la diversité biologique agricole au niveau local. Quinze pour cent de ces Parties ont conclu des accords de partage des avantages et 19 pour cent ont élaboré des mesures d'encouragement. Les améliorations apportées aux politiques ont porté sur la conservation des ressources génétiques, les droits des agriculteurs et des peuples autochtones, les approches participatives au développement rural et à la diminution de la pauvreté, et la gestion intégrée des fermes.

34. D'importants progrès ont été constatés dans les activités de renforcement des capacités grâce à la coopération entre les agriculteurs et le gouvernement, les industries, les institutions de recherche, les musées de la nature, les ONG et les agents de vulgarisation, et la coopération et le soutien financier des organisations nationales et internationales. Cependant, quelques Parties seulement ont indiqué avoir favorisé la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies, plans et programmes nationaux en matière de diversité biologique agricole, et amélioré l'environnement d'application des politiques afin de soutenir la gestion de la diversité biologique agricole à l'échelle locale. Ce manque d'initiative est attribuable à l'absence de mesures d'encouragement économiques et d'accords de partage des avantages, la lenteur du changement et de la mise en œuvre des politiques et les difficultés à intégrer les politiques entre les différents secteurs.

2. Synthèse des activités des organisations internationales

35. Les histoires de réussite dans le renforcement des capacités pour l'amélioration de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole révèlent que l'approche ascendante est particulièrement efficace. La création de réseaux et de partenariats peut faciliter le processus. Les approches participatives et adaptatives sont essentielles au renforcement des capacités locales pour la gestion des écosystèmes agro-alimentaires. De plus en plus d'organisations internationales utilisent des approches telles que les cours pratiques à l'intention des agriculteurs, la recherche participative des agriculteurs et la participation à l'amélioration des plantes, des activités qui contribuent toutes à améliorer la productivité et les connaissances des populations locales sur les écosystèmes desquels ils dépendent, et ainsi améliorer leur capacité à en assurer la gestion à long terme.

36. Des activités sont en cours afin de faire participer les communautés locales aux questions de politique, comme par exemple la promotion des « jurys de citoyens », afin de permettre aux petits agriculteurs et aux populations autochtones de participer à l'évaluation de différents aliments et de l'avenir de l'agriculture et du développement rural, et de faire connaître leurs priorités au sujet de l'avenir des politiques. Plusieurs organisations internationales offrent des activités de renforcement des capacités, notamment l'assistance technique requise par les pays pour renforcer les capacités depuis le terrain jusqu'aux décideurs. L'établissement de liens entre le niveau local et le niveau des décideurs est une activité à laquelle les organisations internationales offrent une valeur ajoutée.

37. Plusieurs organisations offrent des activités de sensibilisation par le biais de sites Web, de bulletins d'information et autres publications, au sein de la communauté d'affaire ou dans le cadre de campagnes.

E. Quatrième élément du programme : L'intégration

38. Les activités de cet élément du programme ont pour objet de soutenir l'élaboration de stratégies et de plans nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole dans les plans et les programmes sectoriels et intersectoriels.

1. Synthèse de l'information contenue dans les troisièmes rapports nationaux et les rapports thématiques

39. Plusieurs Parties (57 pour cent) ont indiqué posséder des stratégies ou des plans nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels portant sur le développement rural, la diminution de la pauvreté, le développement économique, la désertification, les aires protégées, la science et la technologie, le sport et le tourisme et la conservation du sol, entre autres. Les stratégies et les plans nationaux portent sur l'environnement, les ressources phytogénétiques, le développement durable et le développement rural et agricole.

40. La majorité des Parties (81 pour cent) ont indiqué qu'elles appuyaient activement le cadre institutionnel ainsi que les politiques et les mécanismes de planification pour intégrer la diversité biologique agricole aux plans d'action et aux stratégies agricoles et aussi aux stratégies et plans d'action généraux sur la diversité biologique. Cependant, quelques Parties seulement ont fait état d'une augmentation du niveau de sensibilisation des agriculteurs et des citoyens à la suite de l'élaboration de politiques et de la création de réseaux, et une augmentation de la collaboration avec le secteur privé, de la productivité et de la sécurité des aliments.

41. Plusieurs Parties (69 pour cent) ont indiqué avoir fait la promotion d'activités liées à la conservation in situ et ex situ de la variabilité des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Cependant, une attention insuffisante semble avoir été accordée à la conservation des parents sauvages des espèces domestiquées et à la conservation des espèces dans leurs centres d'origine, et aussi aux activités de sensibilisation sur la valeur de la conservation des ressources in situ et ex situ.

42. Les Parties ont fourni peu de détails sur les outils créés pour hausser le niveau de sensibilisation aux produits et services découlant de la diversité biologique agricole et soutenir l'élaboration ou l'adaptation de systèmes d'information, d'alerte rapide et de communications pertinents afin de favoriser l'évaluation efficace de l'état de la diversité biologique agricole et des menaces qui la guette, et ainsi soutenir les stratégies et les plans d'action nationaux.

43. Le succès des activités est attribuable en grande partie à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique et à la coopération et le soutien financier des organisations nationales et internationales (p. ex., FAO, PNUD, GCRAI, FEM¹²). Le manque de coordination pour améliorer l'efficacité des politiques sectorielles, l'absence de synergie entre les mesures législatives sur les produits pour protéger les végétaux, les mesures législatives sur les semences et les mesures législatives sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), l'absence d'une vision à long terme au sein des agences gouvernementales et l'absence de ressources financières adéquates sont les principaux obstacles.

2. Synthèse des activités des organisations internationales

44. Les organisations internationales, surtout la FAO et les centres du GCRAI, offrent un soutien varié aux pays pour la mise en œuvre des accords internationaux et l'harmonisation des politiques et des lois connexes. Le processus de préparation du deuxième État des ressources phytogénétiques dans le monde offre une occasion d'intégrer les éléments de la diversité biologique agricole, alors que

¹²/ La base de données des projets du Fonds pour l'environnement mondial, accessible sur le site www.gefonline.org, révèle que le FEM a fourni un soutien financier à au moins 18 projets liés à la diversité biologique agricole dans 16 pays de 1998 à 2005, ce qui représente environ 16 M\$US (environ 1 pour cent de tous les projets liés à la diversité biologique financés par le FEM au cours de cette période).

l'achèvement de l'État des ressources zoogénétiques dans le monde devrait confirmer la coopération et les mesures intergouvernementales pour la conservation et l'utilisation des ressources zoogénétiques.

45. Les systèmes d'information sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont en voie d'être bien établis. Des systèmes d'alerte rapide pour les ressources phytogénétiques et les ressources zoogénétiques, ainsi que pour les maladies animales ou les espèces envahissantes, existent ou sont en voie d'être élaborés. Plusieurs activités, dont les évaluations, sont en cours afin de sensibiliser davantage le public aux produits et services que procure la diversité biologique agricole, notamment pour la conservation des ressources génétiques. La plupart des lignes directrices portent sur les questions liées aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. D'autres lignes directrices ont été produites sur des questions telles que la gestion des espèces envahissantes ou encore sur des sujets plus généraux tels que l'intégration des politiques sur l'agriculture et sur la conservation de la diversité biologique agricole, et sur l'élaboration de politiques qui favorisent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

F. Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs

1. Synthèse de l'information contenue dans les troisièmes rapports nationaux et les rapports thématiques

46. Le petit nombre de commentaires reçus des Parties n'a pas permis de brosser un portrait complet des activités entreprises pour mettre en œuvre le plan d'action de l'initiative. L'information disponible révèle qu'un tiers des Parties ont indiqué avoir entrepris des activités, dont la surveillance de l'état et des tendances des pollinisateurs, l'identification des causes des conséquences négatives sur les pollinisateurs et les outils de gestion qui permettraient de réduire ces effets, les activités de conservation et l'évaluation des produits et services que procurent les pollinisateurs. Quelques Parties ont fourni des commentaires supplémentaires sur l'intégration de la conservation des pollinisateurs à leur stratégie et plan d'action nationaux, et la collaboration régionale sur la diversité biologique et sur les projets de sensibilisation aux les pollinisateurs.

47. Les Parties ont indiqué que le manque d'expertise et de connaissances sur les pollinisateurs, de ressources financières et techniques, l'absence de coordination de la surveillance de l'état et des tendances des pollinisateurs et le manque de vision à long terme des agences gouvernementales nuisent à la mise en œuvre du plan d'action.

2. Synthèse des activités des organisations internationales

48. À bien des égards, la mise sur pied de cette initiative a favorisé le déploiement d'efforts opportuns et coordonnés à l'échelle mondiale afin de réaliser les objectifs du plan d'action de l'Initiative. Le grand nombre d'études de cas proposées témoigne du grand intérêt à élaborer des modes de gestion adaptative des pollinisateurs. Parallèlement, une part importante du travail effectué a été consacrée à la recherche, la mise en œuvre et l'adoption de pratiques favorables aux pollinisateurs qui doivent être mises à l'essai sur le terrain par les agriculteurs et les chefs de terres. Une plus grande reconnaissance par le public du rôle des pollinisateurs sauvages à assurer la pollinisation au moment même où les pollinisateurs gérés connaissent des difficultés semble être l'occasion tout indiquée d'établir un lien entre la conservation de la diversité biologique et la subsistance des êtres humains.

49. Les empêchements taxonomiques et le manque de connaissances scientifiques sont deux obstacles interconnectés qui nuisent à la conservation et à la gestion des pollinisateurs. Les pollinisateurs doivent être identifiés correctement afin d'obtenir de l'information sur leur biologie, alors que l'information sur les ressources essentielles dont les pollinisateurs ont besoin est souvent manquante. Bien que rien ne puisse remplacer de l'information confirmée sur l'historique des pollinisateurs, les

nouvelles technologies favorisant le regroupement et le partage d'information aident à faciliter l'accès à l'information existante.

G. Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols

1. Synthèse de l'information contenue dans les troisièmes rapports nationaux et les rapports thématiques

50. Les Parties n'ont pas été invitées à fournir de l'information sur la mise en œuvre de cette initiative dans les troisièmes rapports nationaux.

2. Synthèse des activités des organisations internationales

51. Les travaux sur la diversité biologique des sols ont consisté en des évaluations, de la surveillance et l'intégration à des programmes et des projets dirigés par des institutions. En général, certains groupes de biote du sol ont été étudiés plus que d'autres. Ces efforts ont été très peu coordonnés.

52. En ce qui concerne l'objectif 1, *Échange de connaissances et d'informations, et sensibilisation*, ^{13/} bien que certaines études de cas aient déjà été réalisées, de nouvelles études de cas permettraient de répondre au besoin d'actualiser l'information. Les efforts pour recueillir des données et de l'information sur la diversité biologique des sols sont encore très peu coordonnés, et il reste beaucoup de travail à faire pour sensibiliser le public et communiquer l'information à tous. En ce qui concerne l'objectif 2, *Renforcement des capacités pour le développement et le transfert des connaissances sur la diversité biologique des sols et la gestion des écosystèmes et leur transfert dans les pratiques des agriculteurs*, la promotion des méthodes de gestion adaptative, les efforts pour renforcer les capacités et certaines recherches participatives ciblées sont en cours. Les travaux pertinents effectués sur les indicateurs pourraient contribuer à un plus vaste effort visant à élaborer des outils, préparer de l'information et créer des banques de données sur la diversité biologique des sols au niveau national. Plusieurs pays possèdent peu d'expertise taxonomique sur la plupart des groupes de biote de sol et les efforts pour combler ces lacunes représenteraient aussi une contribution substantielle aux efforts de l'Initiative taxonomique mondiale. L'expertise technique et le développement des capacités sont offerts au niveau technique, mais uniquement pour certains groupes d'organismes de sol. Néanmoins, une formation sur la diversité biologique et la fonction du sol s'impose pour les agriculteurs, tout comme le matériel pour défendre la cause et des manuels de formation. Quant à l'objectif 3, *Renforcer la collaboration parmi les acteurs et les institutions et intégrer la diversité biologique des sols et leur gestion biologique dans les programmes de gestion et de réhabilitation des terres et de l'activité agricole*, les activités à cet effet ont été très limitées. Il faut resserrer les mécanismes de collaboration entre les secteurs afin d'assurer l'intégration de la diversité biologique des sols et la gestion biologique.

H. Initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition

1. Synthèse de l'information contenue dans les troisièmes rapports nationaux et les rapports thématiques

53. Les Parties n'ont pas été invitées à fournir de l'information sur la mise en œuvre de cette initiative dans les troisièmes rapports nationaux.

^{13/}

Voir quelques exemples à <http://www.fao.org/landandwater/agll/soilbiod/default.stm>

2. *Synthèse des activités des organisations internationales*

54. Cette initiative, dirigée par la FAO et Biodiversity International, a fait d'énormes progrès dans le peu de temps écoulé depuis ses débuts, ce qui met en évidence l'importance du sujet de même que l'élan donné par la mise sur pied de cette initiative. En ce qui concerne premier élément, *Développement et documentation des connaissances*, des besoins précis en matière d'indicateurs de la diversité biologique dans la composition des aliments et l'analyse nutritionnelle ont été identifiés. En ce qui concerne le deuxième élément, *Intégration des questions liées à la diversité biologique, l'alimentation et la nutrition aux instruments de recherche et de politique*, la FAO a entrepris l'intégration des préoccupations liées à la diversité biologique aux instruments sur la nutrition de son programme de travail sur la nutrition. Les travaux se poursuivent dans le domaine de l'analyse de la composition des aliments et des lignes directrices en diététique, ainsi que pour l'intégration des préoccupations liées à la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition à la sécurité des aliments et la diminution de la pauvreté. Plus d'efforts sont nécessaires afin d'intégrer l'examen du rôle de la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition aux politiques de santé nationales et internationales. Les activités liées au troisième élément, *Conservation et promotion d'une plus grande utilisation de la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition* sont réalisées dans le cadre du programme de travail global sur la diversité biologique agricole. Quant au quatrième élément, *Sensibilisation du public*, divers documents de sensibilisation du public aux liens entre la diversité biologique, l'alimentation et la nutrition, et l'importance de la conservation de la diversité biologique afin de satisfaire aux objectifs de santé et de développement ont été mis à disposition ou sont en voie d'élaboration.

I. Technologies de réduction de l'utilisation des ressources génétiques

55. Dans la section III de la décision V/5, la Conférence des Parties recommande que, en l'absence de données fiables sur les technologies de réduction de l'utilisation des ressources génétiques, sans lesquelles il n'existe pas de base adéquate pour l'évaluation des risques potentiels, et conformément à l'approche de précaution, les produits comportant de telles technologies ne soient pas être approuvés par les Parties pour les essais sur le terrain jusqu'à ce que des données scientifiques appropriées puissent justifier de tels essais, ni pour l'exploitation commerciale jusqu'à ce que des évaluations autorisées et scientifiques concernant leurs impacts écologiques et socio-économiques et tous les effets défavorables sur la diversité biologique, la sécurité alimentaire et la santé humaine, entre autres, aient été effectuées de manière transparente, et que les conditions permettant leur utilisation bénéfique et sans danger aient été validées. La Conférence des Parties a aussi encouragé les Parties et les gouvernements à identifier des moyens et des méthodes pour éliminer les conséquences possibles des technologies de réduction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation ex situ et in situ et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole, y compris la sécurité des aliments.

56. Plus du quart des Parties ont indiqué, dans les troisièmes rapports nationaux, avoir identifié ces moyens et méthodes, notamment par le biais de lois et de politiques, en formant des comités sur la biosécurité, en créant des installations de recherche sur les technologies de réduction de l'utilisation des ressources génétiques et en mettant sur pied des évaluations des risques environnementaux. Quelques Parties estiment que les technologies de réduction de l'utilisation des ressources génétiques sont comme les OGM, c'est-à-dire qu'elles sont des sources de risque pour la santé humaine et l'environnement, ce qui pourrait poser un risque possible pour les communautés locales et autochtones. Un Groupe spécial d'experts techniques, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, le Groupe de travail sur l'article 8 j) et la FAO se sont aussi penchés sur les conséquences possibles des technologies de réduction de l'utilisation des ressources génétiques. La huitième réunion de la Conférence des Parties a confirmé la section III de la décision V/5.

J. Examen des biocombustibles dans le programme de travail sur la diversité biologique agricole

57. La production et l'utilisation de biocombustibles peuvent avoir des effets bénéfiques et néfastes sur la diversité biologique, y compris la diversité biologique agricole, et sur le bien-être humain (paragraphe 3 de la recommandation XII/7 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques). Malgré le manque de connaissances et d'information sur les conséquences de la production et de l'utilisation de biocombustibles sur la diversité biologique, les données actuelles révèlent que la production à grande échelle de biocombustibles liquides peut avoir des effets positifs sur les niveaux de gaz à effet de serre et contribuer à la réduction des émissions, une contribution indirecte importante à la conservation de la diversité biologique. La production à grande échelle de biocombustibles peut aussi avoir des effets néfastes sur la diversité biologique en contribuant, entre autres, à la perte, la fragmentation et la détérioration des habitats, à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre provenant de puits de carbone détériorés et du déboisement, à une pollution accrue de l'eau provenant de l'ajout de produits chimiques, à la détérioration et l'érosion du sol, à l'introduction et la propagation incontrôlées d'espèces exotiques envahissantes, à la surexploitation et à l'augmentation du prix des aliments.

58. Il existe des moyens de promouvoir une production durable des biocombustibles, comme par exemple i) l'application des lignes directrices et des normes dans le cadre de l'approche par écosystème; ii) l'application des lignes directrices sur les études d'impact sur l'environnement et les évaluations environnementales stratégiques comprenant la diversité biologique; iii) l'élaboration de cadres de travail solides fondés sur des politiques qui contribuent à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique; et iv) la promotion de la recherche pour améliorer les économies et le rendement de l'énergie verte et élaborer des technologies de matières premières de deuxième génération et autres matières. Ces moyens sont présentés de façon explicite ou implicite dans les éléments du programme de travail sur la diversité biologique agricole. Il faut toutefois hausser le niveau de sensibilisation des décideurs, des agriculteurs, des gens d'affaires et des autres parties prenantes aux enjeux de la biomasse afin qu'ils prennent des décisions éclairées (pour plus de détails, consultez le document d'information sur les enjeux actuels et les enjeux en émergence de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique : contribution à la tribune électronique sur les biocombustibles préparé pour la douzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/12/INF/16)).

K. Liens entre le programme de travail sur la diversité biologique agricole et les changements climatiques

59. Dans sa recommandation XII/5, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques demande au Secrétaire exécutif d'identifier, dans ses préparatifs pour l'examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique agricole, les éléments d'orientation sur les conséquences des changements climatiques et des activités de réponse déjà prévues au programme de travail, d'évaluer l'état de la mise en œuvre, d'identifier les lacunes dans la mise en œuvre et de suggérer des moyens de les combler. L'information est fournie dans une note informative du Secrétaire exécutif sur l'orientation pilote sur l'intégration des conséquences des changements climatiques et des activités de réponse au programme de travail sur la diversité biologique agricole (UNEP/CBD/SBSTTA/13/INF/3).

60. Les conséquences de la culture sur la régulation du climat sont mieux évaluées en deux étapes distinctes, comme indiqué dans l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire. La conversion des écosystèmes aux fins de culture entraîne généralement l'émission de gaz à effet de serre à base de carbone et réduit le potentiel de séquestration du carbone, dans une certaine mesure, selon la superficie originale des terres et la méthode de conversion utilisée. En fait, environ 70 pour cent des émissions gazeuses anthropiques d'oxyde nitreux sont attribuables à l'agriculture. Par la suite, les conséquences de

la culture sur la régulation du climat sont étroitement liées au système de production et aux pratiques de gestion choisis, de sorte que l'agriculture durable offre une occasion d'atténuer les changements climatiques.

61. La diversité biologique agricole aura une importance croissante dans des conditions climatiques changeantes. Cependant, plusieurs de ces ressources seront encore plus menacées à mesure que les changements climatiques éroderont la diversité biologique et déstabiliseront les écosystèmes, surtout dans les terres arides. Parallèlement, les ressources génétiques utilisées par le secteur agricole deviendront de plus en plus essentielles lors de l'élaboration de stratégies d'adaptation aux changements climatiques afin d'assurer l'augmentation durable qui sera nécessaire pour nourrir la planète en 2050.

62. Le programme de travail actuel a des lacunes en ce qui a trait aux moyens de relever les défis et de modifier les besoins changeants en fonction des changements climatiques. Il n'aborde pas le rôle de la diversité biologique agricole dans la planification de l'adaptation aux changements climatiques ni la vulnérabilité de la diversité biologique agricole aux conséquences des changements climatiques. De plus, il manque beaucoup d'information sur la diversité biologique agricole et les liens avec les changements climatiques, notamment en ce qui a trait au bétail, à l'alimentation et la nutrition, à la diversité biologique des sols et aux polliniseurs.

L. *Applicabilité des principes et directives d'Addis-Abeba au programme de travail sur la diversité biologique agricole*

63. Au paragraphe 3 de sa décision VII/12, la Conférence des Parties demande à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'examiner l'applicabilité des principes et directives d'Addis-Abeba à la diversité biologique agricole, plus particulièrement les espèces, les races et les variétés domestiquées, et de faire les recommandations nécessaires, avant la neuvième réunion de la Conférence des Parties. Pour ce faire, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques devra examiner le vaste éventail de méthodes et de pratiques de gestion qu'englobe l'expression diversité biologique agricole.

64. L'information est proposée dans un document d'information sur l'applicabilité des principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (UNEP/CBD/SBSTTA/13/INF/4) préparé à partir des résultats des trois ateliers régionaux, ^{14/} des troisièmes rapports nationaux et des autres rapports des organes compétents, ainsi que des données fournies par les partenaires internationaux compétents, plus particulièrement la FAO. Ce document conclut que les 14 principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique s'appliquent à l'utilisation durable de la diversité biologique agricole. Les principes 1 à 6, 8, 9, 11, 12 et 14 s'appliquent tels quels. Les participants à l'atelier ont toutefois suggéré de modifier les principes 7, 10 et 13 comme suit :

a) Le principe 7 (L'échelle spatio-temporelle de la gestion est compatible avec l'échelle écologique et socio-économique de l'utilisation et de ses impacts) devrait être appliqué en accordant une attention particulière à la vaste échelle spatiale de l'agriculture) (en effet, les systèmes cultivés occupent actuellement plus de 24 pour cent de la surface de la Terre et leurs besoins en gestion dépassent la superficie utilisée) et l'échelle temporelle à relativement court terme (le cycle des pratiques agricoles change continuellement la dynamique naturelle des communautés biologiques);

^{14/} Le Secrétaire exécutif a organisé plusieurs ateliers régionaux d'experts techniques depuis la septième réunion de la Conférence des Parties : l'Atelier régional africain sur l'utilisation durable de la diversité biologique, présenté à Nairobi (Kenya) du 12 au 15 décembre 2006 (UNEP/CBD/RW-SU-Afr/1/2); l'Atelier d'Amérique latine et des Caraïbes, présenté à Buenos Aires (Argentine) du 13 au 16 septembre 2005 (UNEP/CBD/SBSTTA/11/INF/21); et l'Atelier de l'Europe de l'Est, qui a eu lieu à Moscou (Russie) du 30 mai au 2 juin 2005 (UNEP/CBD/SBSTTA/11/INF/6).

b) Dans l'application du principe 10 (Les politiques internationales et nationales tiennent compte des avantages actuels et potentiels de l'utilisation de la diversité biologique, de la valeur intrinsèque et des qualités non économiques de la diversité biologique, et des mécanismes du marché qui influent sur la valeur et l'utilisation) à la diversité biologique agricole, le premier point pourrait être révisé et se lire : avantages actuels et potentiels de l'utilisation de la diversité biologique, y compris les systèmes naturels et agricoles;

c) En ce qui concerne l'application du principe 13 (Le coûts de la gestion et de la conservation de la diversité biologique est internalisé dans la gestion et est reflété dans la répartition des avantages issus de l'utilisation), il devrait être noté que le coût de certains éléments de la diversité biologique agricole (banques de gènes, maintien des parents traditionnels et sauvages des cultures) ne peut pas être entièrement internalisé à la gestion de l'agriculture et doit être pris en charge par des mécanismes financiers de plus grande envergure

IV. ÉVALUATION GÉNÉRALE DES PROGRÈS

A. *Contributions du programme de travail sur la diversité biologique agricole à la mise en œuvre des objectifs de la Convention et aux objectifs de 2010 en matière de diversité biologique, et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs mondiaux pertinents*

65. Malgré la contribution des différentes mesures rapportées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique agricole, l'information recueillie dans les rapports nationaux et autres rapports n'est pas suffisante pour déterminer clairement l'étendue des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de 2010 en matière de diversité biologique. Un plus vaste éventail d'activités est nettement nécessaire pour réduire substantiellement et plus généralement les conséquences de l'agriculture sur la diversité biologique et les écosystèmes, ce qui pourrait être obtenu en appliquant à plus grande échelle l'approche par écosystème à l'agriculture.

66. Le Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002) a reconnu que l'agriculture joue un rôle de premier plan pour répondre aux besoins d'une population mondiale en croissance et est inextricablement liée à l'éradication de la pauvreté, surtout dans les pays en développement. Ce message est confirmé dans le Rapport sur le développement dans le monde de 2008, L'agriculture pour le développement.

67. La mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole, jumelée à une application à plus grande échelle de l'approche par écosystème, pourrait contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, i) plus particulièrement l'objectif 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim) en améliorant la productivité agricole et l'approvisionnement en nourriture et en services liés à la nutrition humaine, et ii) l'objectif 7 (Assurer un environnement durable), plus particulièrement la cible « Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales ». Le programme de travail peut aussi contribuer à d'autres Objectifs du Millénaire pour le développement : l'objectif 8 (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement), l'objectif 4 (Réduire la mortalité infantile), l'objectif 5 (Améliorer la santé maternelle) et l'objectif 6 (Combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies) en améliorant la diversité et la qualité nutritionnelle de la production alimentaire.

68. Il faut définir ou élaborer des indicateurs et des méthodes qui permettront d'évaluer objectivement la contribution de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole à l'application des objectifs de la Convention et du plan stratégique de la Convention, dont la réduction du taux d'appauvrissement de la diversité biologique et la contribution à l'atténuation de la

pauvreté. Des buts et des objectifs à intégrer au plan stratégique de la Convention après 2010 peuvent aussi être identifiés. Il faut aussi recueillir des données qui permettront d'illustrer le lien entre la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

B. Conclusions

69. L'examen de la contribution des gouvernements et des organisations internationales à la mise en œuvre des quatre éléments du programme et des trois initiatives internationales révèle que le programme de travail sur la diversité biologique agricole est un cadre de travail important pour la réalisation des objectifs de la Convention. L'examen a mis en évidence les secteurs i) où il y a des lacunes reconnues (p. ex., connaissance de l'état et des tendances de certains éléments de la diversité biologique agricole); ii) qui doivent être renforcés afin de contribuer efficacement à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (p. ex., renforcement des capacités, intégration) et iii) qui exigent une action ciblée (p. ex., initiatives intersectorielles). L'examen a aussi révélé que le programme de travail possède la souplesse nécessaire pour s'attaquer aux nouveaux défis mondiaux en émergence (p. ex., changements climatiques, biocombustibles).

70. Les initiatives internationales et leurs plans d'action ont contribué de façon particulièrement efficace aux objectifs du programme de travail. Le dossier des pollinisateurs l'a prouvé sans équivoque en mettant en évidence le pouvoir mobilisateur de l'appui à cette initiative pour réunir des partenaires. Il est proposé de maintenir les initiatives internationales et de profiter de l'impulsion qu'elles ont donnée.

71. De nouveaux instruments internationaux reconnus et programmes intergouvernementaux liés à la diversité biologique agricole ont vu le jour au sein des Nations Unies depuis l'adoption du programme de travail sur la diversité biologique agricole. La promotion de la synergie et de la coordination avec ceux-ci et l'évitement du chevauchement au cours de la prochaine étape de la mise en œuvre du programme de travail aura de nombreux bienfaits. L'entrée en vigueur du Traité sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et l'adoption du programme de travail pluriannuel de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO, entre autres, qui s'appliquent à toute la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture, met la FAO en meilleure position pour collaborer davantage avec la Convention à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole, et le partage juste et équitable des avantages découlant de son utilisation, pour l'agriculture durable et la sécurité des aliments.

72. Bien que les troisièmes rapports nationaux n'aient pas donné un aperçu complet de toutes les activités entreprises par les Parties (plus particulièrement des outils et des indicateurs utilisés et/ou élaborés pour évaluer et surveiller les conséquences des activités mises en œuvre), la mise en œuvre du programme de travail va bon train et reçoit souvent la collaboration et le soutien des organisations internationales compétentes. Cependant, il reste du travail à faire pour réaliser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole et de la diversité biologique en général. L'analyse révèle la nécessité de renforcer : i) l'utilisation de l'approche par écosystème, tant sur le terrain que dans les politiques; ii) la coopération intersectorielle, la synergie et la coordination nationales, plus particulièrement entre les secteurs de l'agriculture et de l'environnement, et iii) la capacité des parties prenantes à mieux comprendre l'importance de l'utilisation durable de la diversité biologique dans les différents secteurs.

73. Le plan stratégique et l'objectif de 2010 en matière de diversité biologique ont été adoptés depuis l'adoption du programme de travail sur la diversité biologique agricole en 2000. Une vision et une mission sont proposées parmi les recommandations, afin d'assurer la conséquence du programme de travail aux autres programmes de travail et au plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique.

Annexe**PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE LA COMMISSION SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE : PRINCIPAUX RÉSULTATS ET ÉTAPES IMPORTANTES**

	12^e session	13^e session	14^e session	15^e session	16^e session
Ressources phytogénétiques (pour l'alimentation et l'agriculture)	Présentation de l' <i>État des ressources phytogénétiques dans le monde</i>	Examen de la version à jour du <i>Plan d'action mondial</i> aux fins d'adoption, et examen de la collaboration avec le Traité international			Mise à jour de l' <i>État des ressources phytogénétiques dans le monde</i>
Ressources zoogénétiques	Suivi à la conférence d'Interlaken		Examen de l'application des résultats d'Interlaken		Mise à jour de l' <i>État des ressources zoogénétiques</i>
Ressources génétiques aquatiques		Examen du bassin d'information sur les ressources génétiques aquatiques et des principaux enjeux pour l' <i>État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>	Présentation de l' <i>État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>	Élaboration des éléments liés au <i>Code de conduite de la pêche responsable</i> visant à maintenir un vaste bassin génétique et à assurer l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques aquatiques	
Ressources génétiques forestières	Analyse des principaux enjeux des ressources génétiques forestières pour l' <i>État des ressources génétiques forestières dans le monde</i>		Présentation de l' <i>État des ressources génétiques forestières dans le monde</i>		
Micro-organismes et invertébrés	Examen de l'étude de délimitation de l'étendue des micro-organismes et des invertébrés		Examen des principaux enjeux liés aux micro-organismes et aux invertébrés	Examen des travaux sur les micro-organismes et les invertébrés	
Questions intersectorielles	Examen des politiques et des dispositions sur l'accès et le partage des avantages des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Examen des moyens et des méthodes [de promouvoir] [d'examiner] l'application et l'intégration des biotechnologies à la conservation et l'utilisation des ressources génétiques [comme fondement pour de futurs travaux tels que l'élaboration de lignes directrices, l'examen des codes de conduite ou autres travaux]	Examen de toutes les cibles et tous les indicateurs internationaux pertinents pour la diversité biologique pour l'alimentation, et l'alimentation et l'agriculture	Examen de l'internalisation de l'approche par écosystème à la gestion de la diversité biologique en agriculture, pour les forêts et pour la pêche Examen de la contribution de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement	Présentation de l' <i>État des ressources de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
Gestion du programme de travail pluriannuel		Rapport périodique/évaluation périodique/examen du programme de travail pluriannuel		Rapport périodique/évaluation périodique/examen du programme de travail pluriannuel	